

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 2

Votants : 26

L'an deux mil vingt quatre

Le : **11 mars**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 mars 2024**

OBJET : D2024-1-2

Motion pour la régénération
de la ligne de train
Angoulême Limoges

Présents : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : CORNELIUS M à GUERIN S ; IMARD C à ROUHIER D

Excusée : MOINARD BOUTENEGRE M

Secrétaire de séance : Laure BOURGADE

Le Conseil Municipal de BRIE, entendant la voix des habitants, constate que la ligne de train Angoulême Limoges a été fermée sur la partie Angoulême – Saillat sur Vienne depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien.

Il a fallu attendre 2021 pour voir engagée une étude préliminaire de « régénération » cofinancée à parité entre l'Etat et la Région pour un montant total de 2,3M€. Les résultats de cette étude étaient attendus pour fin 2023. A ce jour le Conseil municipal n'a pas plus d'informations.

Plus de 5 ans après la fermeture de la ligne, les usagers sont toujours assignés à trouver d'autres alternatives de transport au train. Les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permettent pas de couvrir leur besoin.

A l'heure où la fréquentation des trains express régionaux est en forte progression (22% en 2023) du fait du renchérissement du prix des carburants et de la prise de conscience environnementale ; à l'heure où d'autres bassins de vie développent des solutions d'intermodalités douces autour du train ; les habitants et habitantes de la commune sont toujours contraints à emprunter la route elle-même sursaturée par le transport routier de marchandises.

La ligne de train Angoulême - Limoges a contribué au développement économique du bassin en permettant les livraisons de bois aux papeteries et cartonneries et en assurant les expéditions de granulats de carrières et de matériaux de construction.

Le train est un moyen de transport particulièrement adapté aux scolaires et aux trajets du quotidien (travail, santé, loisirs, ...). La ligne doit redevenir un moyen de connexion aux grands axes ferroviaires par Angoulême et Limoges et l'accès à l'Atlantique.

Le train est la seule alternative de long terme pour assurer le développement économique, social et culturel du bassin de vie Angoulême - Limoges en permettant le transport des personnes et du fret de manière décarbonée.

AR Prefecture

016-211600614-20240311-D2024_1_2-DE
Reçu le 14/03/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable à la présente motion et réclame que le financement des travaux soit acté dès à présent par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine afin que ceux-ci puissent démarrer sans délais à l'issue de la phase d'étude.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 12 mars 2024

Pour copie conforme :

En Mairie, le 12 mars 2024

Le Maire,

Michel BUISSON